

Mon intervention va essayer d'analyser les causes qui peuvent expliquer pourquoi l'école française et ses dispositifs ne cessent de contribuer à accentuer les stéréotypes, les assignations à résidence des filles comme des garçons.

Trois causes me semblent devoir être étudiés :

- Une mauvaise gestion de la mixité dans les classes qui n'a pas été pensée, réfléchi en terme de démarches pédagogiques et de « Vivre ensemble » ;
- Le développement d'analyses visant à l'indifférenciation des sexes à l'école qui, en fait, ont débouché sur une aggravation des stéréotypes ;
- Une politique de gestion de l'orientation des filles comme des garçons inadéquate, voire totalement contre-productive.

I) Une mixité non gérée

Notre système éducatif « né » de deux pères Jules Ferry pour le primaire, Napoléon Bonaparte pour le lycée a d'abord été basé sur l'exclusivité des garçons pour le secondaire, puis la séparation.

Ce n'est qu'en 1861 que Julie DAUBIE fut la première bachelière, soit 53 ans après la création du baccalauréat en 1808.

Ce n'est que dans les années 1920 qu'il y eut unification des cursus en lycée pour les garçons et les filles, mais restaient des établissements pour filles et des établissements pour garçons.

Les « classes nouvelles » de 1946 à 1953 essayèrent de penser ce que pourrait apporter aux uns et autres une mixité réfléchi et pensée en terme de pédagogie et de comportements. Les innovations menées ne furent pas prises en compte.

L'introduction de la mixité dans les classes dans les années 60 a été un non évènement qui n'a donné lieu à aucune polémique, aucun débat, aucune interrogation. Elle n'a pas été pensée, mais a simplement été une réponse pratique à la massification de l'enseignement. C'est pourquoi, à l'adresse de ce qui s'est passé dans la plupart des pays européens, il n'y a eu aucune loi en France sur cette question.

Comme le dit le rapport de l'Inspection générale de l'éducation de mai 2013 (Rapport n°2013-41) « *L'égalité entre filles et garçons dans les écoles et les établissements* » (pages 10-12) : « *Le principe de la mixité scolaire s'impose aujourd'hui comme une évidence. Elle est pourtant récente dans la longue histoire de l'école. Tous ses effets n'ont pas été prévus ni anticipés. Et elle reste inachevée. **Les défauts observés tiennent en partie aux conditions dans lesquelles la mixité a été construite, fruit des circonstances plus que d'un choix politique....*** »

Dans les années soixante, la mixité s'est développée puis imposée pour des facilités de gestion, plus que pour des raisons de principe, pour faire face à la croissance des effectifs liée à la démocratisation de l'enseignement, plus que pour assurer l'égalité et l'harmonie entre les sexes, pour des raisons matérielles plus que pédagogiques. On peut parler de cohabitation plus que d'une véritable mixité. »¹

C'est une simple circulaire du 3 juillet 1957 qui introduit la mixité comme un choix pragmatique justifié par les expériences passées, imposé par la pénurie de locaux et d'enseignants : « *Cette crise de croissance de notre enseignement du second degré, qu'aggravent dès la rentrée prochaine les effets de la forte natalité d'après guerre, nous projette dans une expérience que nous ne conduisons pas au nom de principes,*

¹ « *L'égalité entre filles et garçons dans les écoles et les établissements* » Rapport Inspection générale de l'Education nationale. Mai 2013

d'ailleurs passionnément discutés, mais pour servir les familles au lieu le plus proche de leur domicile ou dans les meilleures conditions pédagogiques ». Pour réduire « les inconvénients » de la coéducation, la circulaire recommande une répartition équilibrée des sexes dans la composition et l'encadrement des classes. »²

C'est pourquoi la mixité garçons-filles dans les classes peut être définie plus comme une « coutume » que comme une obligation. Elle ne figure pas comme une loi réglementaire intangible dans le « Code de l'Éducation ».

L'obligation de mixité ne fait donc pas partie des règles imposées à tout établissement scolaire, qu'il soit public ou privé sous contrat, qui sont actuellement :

- Obligation d'enseigner les programmes scolaires en vigueur (cette « *culture commune et partagée* » de la Charte de la laïcité)
- Respect des procédures nationales d'évaluation et d'orientation
- Niveau de qualifications des enseignants et des personnels de direction
- Respect de conditions et de sécurités adéquates

C'est ce qui explique qu'il reste des collèges/lycées publics non mixtes (Par exemple, La Légion d'Honneur à Saint-Denis (93) et que chaque année des contrats soient signés par l'État avec des établissements privés non mixtes qui se créent...

Vous comprendrez que je souhaiterais **que la mixité filles-garçons** fasse partie des **obligations** inhérentes à tout établissement financé par l'État.

De plus cette mixité non pensée et non gérée a conforté une **indifférenciation** des élèves non considérés comme dans le genre : garçons ou filles.

L'inspection générale de l'Éducation nationale a reconnu en 2013 cette situation dans le rapport déjà évoqué:

« Cette mixité a été d'autant moins interrogée dans ses principes et ses effets que la vision républicaine et universaliste propre à l'école française tend à occulter les différences, qu'elles soient liées à l'appartenance sociale, culturelle ou sexuelle. Aujourd'hui, l'élève est considéré non pas dans son identité de genre, comme être féminin ou masculin, mais dans une neutralité qu'a favorisée la neutralisation du corps dans l'espace scolaire. [...]

La mixité, réduite à une éducation dispensée sur les mêmes bancs et dans les mêmes murs, ne suffit pas à assurer l'égalité entre les sexes. L'égalité de traitement entre les sexes, telle qu'elle est promue par les textes sans être toujours appliquée dans les pratiques, ne suffit pas à garantir une égalité des résultats. Le principe formel d'un droit égal à l'éducation pour les deux sexes n'épuise pas l'exigence d'une éducation à l'égalité entre eux. »³

II) Une indifférenciation qui empêche des statistiques sexuées dans les établissements scolaires

Cette indifférenciation a conduit pendant des dizaines d'années à ne pas mettre en place des **indicateurs sexués** dans les établissements scolaires.

Cette absence n'a été combattue que très récemment puisque ce n'est que la circulaire de rentrée 2011 de l'Éducation nationale qui impose à tous les établissements scolaires « *la mise en place d'indicateurs sexués sur les violences mais aussi sur les résultats scolaires des élèves* »⁴ afin de leur permettre de pouvoir

² « *Fonctionnement des établissements mixtes* », circulaire aux recteurs du 3 juillet 1957, BOEN n°28 du 11 juillet 1957.

³ (*L'égalité entre filles et garçons dans les écoles et les établissements*, Rapport - n° 2013-041. Mai 2013. Inspection générale de l'éducation nationale.)

⁴ Circulaire de rentrée 2011 de l'Éducation nationale. B.O.E.N. du 5 mai 2011.

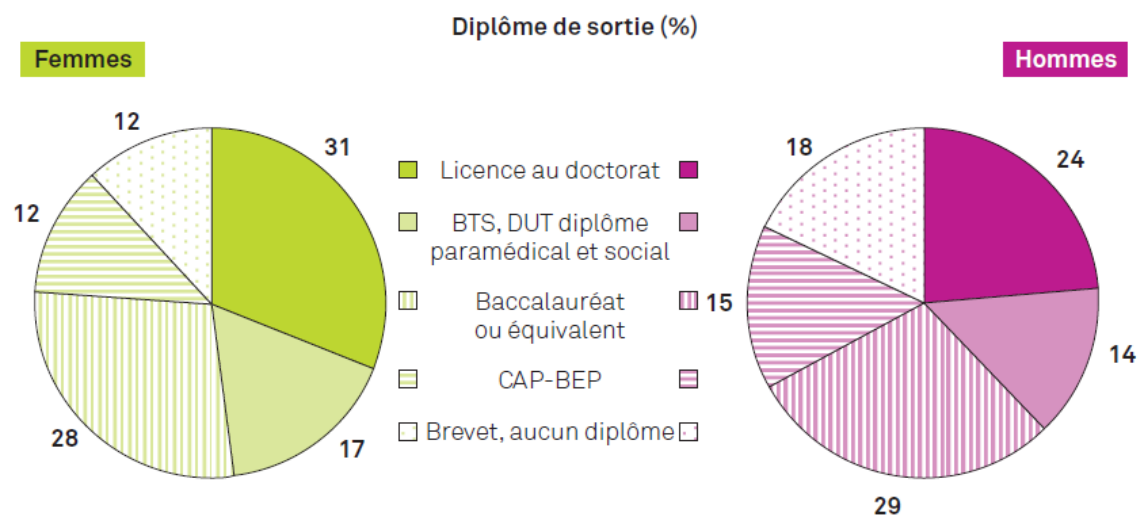
analyser leur situation et de prendre cette dimension en compte dans l'élaboration de leurs projets pédagogiques.

Combien d'établissements l'ont appliqué ?

Cette absence de statistiques sexuée a conduit à deux situations lourdes de conséquence.

- 1) Une sous-estimation de l'échec scolaire masculin précoce que montrent bien ces deux documents :

► À la sortie du système éducatif, les femmes sont plus diplômées



Lecture : en moyenne sur 2010, 2011 et 2012, 31 % des femmes sorties du système éducatif sont titulaires d'une licence ou d'un diplôme supérieur, contre 24 % des hommes.

« En France, l'écart de performance en compréhension de l'écrit entre les sexes s'est creusé entre les cycles PISA 2000 et PISA 2012, passant de **29 à 44 points de différence** en faveur des filles. » (Analyse PISA 2012 pour la France . OCDE Décembre 2013)

- 2) Une absence de réflexion sur les comportements différenciés filles-garçons au collège

Dans son ouvrage de 2011, « *La fabrique des garçons* », Sylvie AYRAL a attiré notre attention sur la nécessité **d'une lecture sexuée** des statistiques des sanctions afin de ne pas conforter les stéréotypes des uns et des autres.

« « Dans treize collèges enquêtés récemment, aux caractéristiques socio-scolaires très différentes, les garçons représentent de 74% à 89% des élèves punis et de 85,2% à 100% des élèves sanctionnés pour violence physique.**Pourquoi cette surreprésentation masculine n'attire-t-elle pas l'attention des équipes éducatives alors que le ministère de l'Éducation Nationale réaffirme à chaque rentrée scolaire le principe de l'égalité des sexes** et que les effets négatifs des punitions données de manière excessive sont démontrés depuis longtemps ?... Dans les faits, l'univers scolaire apparaît comme un lieu de confrontations intersexes et d'activation de stéréotypes de genre (représentation de soi en tant qu'homme ou en tant que femme) plutôt que de coéducation des sexes. Garçons et filles partagent la classe en deux espaces distincts, ne mangent pas ensemble, ne fréquentent pas les mêmes endroits dans la cour, même si cela n'empêche ni les amitiés, ni les flirts, ni les amours qui se déroulent sur un fond de « guerre des sexes »... En définissant les infractions et en punissant les garçons, l'institution scolaire stigmatise ces derniers et **les consacre collectivement dans leur « virilité »**. Elle renforce l'inégalité entre sexes dans laquelle s'inscrit en creux l'invisibilité des filles. »⁵

⁵ Sylvie AYRAL « Sanctions et genre au collège » Socio-logos, Revue de l'Association française de Sociologie, 5/2010. <http://socio-logos.revues.org/2486>

Sylvie AYRAL rajoute en pensant à des différents rites de « sorties de l'enfance » qui existent pour les filles comme pour les garçons dans d'autres pays :

« Pour les garçons la sanction est un véritable rite de passage qui permet à l'heure de la construction de l'identité sexuée, d'affirmer avec force sa virilité, d'afficher les stéréotypes de la masculinité, de montrer que l'on ose défier l'autorité »⁶

III) Une fracture sans précédent des métiers choisis non traitée où la différence n'est plus seulement sciences/lettres, mais à l'intérieur des sciences

« Il y a un vrai risque pour notre société de voir une division du travail entre des métiers travaillant sur l'humain et la vie quotidienne très massivement féminisés et des métiers "techniques" ou financiers "réservés" au monde masculin. »⁷

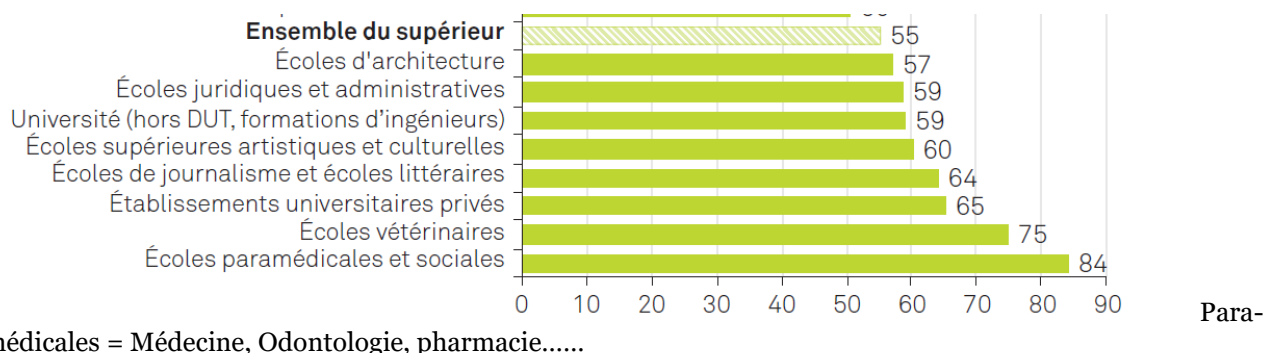
Ces comportements posent d'autant plus question que quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons au baccalauréat (89,2 % contre 84,6 %, tous baccalauréats confondus). Concernant les baccalauréats généraux, les chiffres actuels sont clairs : le pourcentage d'une classe d'âge de filles obtenant un baccalauréat général est de 44,1% contre 32,3% pour les garçons soit près de 12 points de différence !

Comme le dit Françoise VOUILLOT, Maître de conférences en psychologie à l'INETOP/CNAM : « En résumé les filles sont sur-représentées dans les filières littéraires, sociales, du droit, de l'architecture, de l'enseignement, du soin, de la santé, de la communication, les garçons le sont dans les filières techniques et scientifiques. Le processus d'orientation, au fil des différentes étapes, spécialise donc les deux classes de sexe vers des contenus de connaissances et de compétences différents »⁸

Deux bémols aux réflexions qui vont suivre concernant la fracture actuelle des métiers :

- Peu de personnes faisaient des remarques quand un certain nombre de métiers que nous allons évoquer était exclusivement masculinisés, je pense notamment à magistrats, vétérinaires, avocats ou architectes... Un certain nombre de lamentation sur la « féminisation outrancière » de ces métiers sont donc parfaitement hypocrites
- Ce n'est pas parce que les filles accèdent à un niveau de qualification supérieure aux garçons (54% des doctorats obtenus en 2014 le sont par des filles !) que leur salaire ne sera pas inférieur à celui des hommes, car, si je peux me permettre cette expression, la **rentabilité de leur diplôme sera moindre**. En effet, des études ont montré qu'à diplôme équivalent en médecine, architecture ou droit, la grande majorité des femmes choisissent la fonction publique et la grande majorité des garçons le secteur libéral. L'écart de salaire fonction publique/libéral ne cessant d'augmenter et se situant actuellement après 10 ans de carrière à 40%, on n'est pas près de voir la situation s'améliorer et ce, d'autant plus qu'aucune disposition n'est prise ou envisagée pour permettre aux femmes d'exercer dans le secteur libéral pleinement son métier et d'être mère.....

Il me semble important pourtant de réfléchir sur cette question des orientations différenciées sans se tromper de cibles, car dans ce cas, au lieu d'être efficaces, on risque de conforter les préjugés, les stéréotypes.



⁶ Sylvie AYRAL *La fabrique des garçons*. PUF 2011

⁷ Jean-Louis AUDUC « Dix conseils pour bien gérer la mixité garçons-filles dans la classe » sur www.lecafepedagogique.net.

⁸ Françoise VOUILLOT « L'orientation des filles et des garçons sous la loi de la différence » in Revue « Questions d'Orientation » n°4. Décembre 2012, pages 55-64.

Pourquoi cette fracture m'apparaît inquiétante ?

Si aucun changement n'intervient dans les flux actuels d'arrivée dans les métiers, voici, notamment un certain nombre de métiers qui auront un pourcentage d'hommes à 25% et moins....

- Pharmaciens
- Médecins
- Chirurgiens
- Dentistes
- Vétérinaires
- Magistrats
- Architectes
- Avocats
- Conservateur du Patrimoine
- Enseignants
- Journalistes

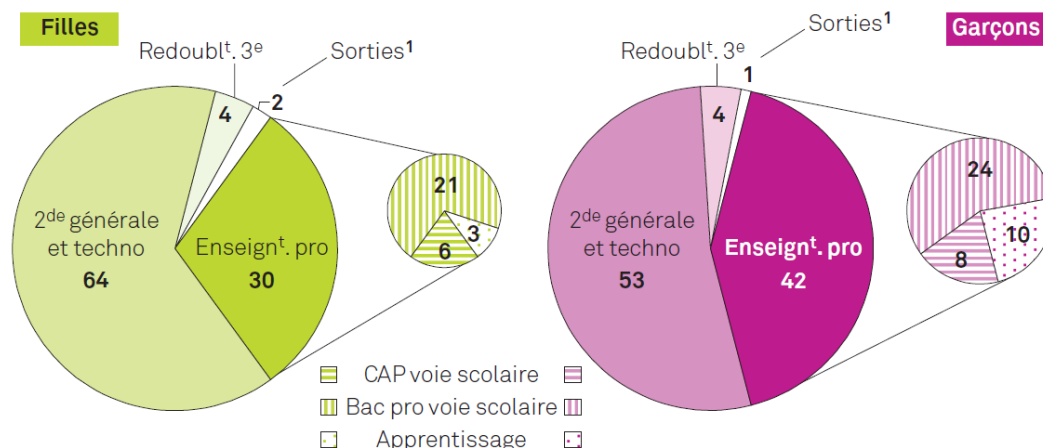
Toutes les études montrent que les différences d'orientation filles-garçons avant la seconde sont dues aux meilleurs résultats des filles, notamment le fait que moins de 20% des filles vont en apprentissage et en professionnel contre plus de 40% des garçons. D'ailleurs, il y a parité filles-garçons pour le niveau licence/master, mais les choix de filières, d'options et de formation diffèrent fortement.

Attention à des campagnes visant à orienter les filles vers le professionnel ou l'apprentissage. Veut-on qu'elles réussissent moins bien !

Comme le disait, lors d'une table ronde au salon de l'Etudiant 2013, une jeune fille d'un lycée du Val d'Oise, sans doute avec quelque exagération, mais elle reflétait un certain état d'esprit : « *Je ne comprends pas, j'ai l'impression qu'on pénalise les filles en les incitant, à grands renforts de publicité, à se diriger vers des secteurs comme le Bâtiment où il y a de plus en plus de suppressions d'emplois. Veut-on faire de nous des chômeuses ou veut-on nous renvoyer à la maison ?* »

► À la fin du collège, les filles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique

Orientations prises en 2012 après la classe de troisième (%)

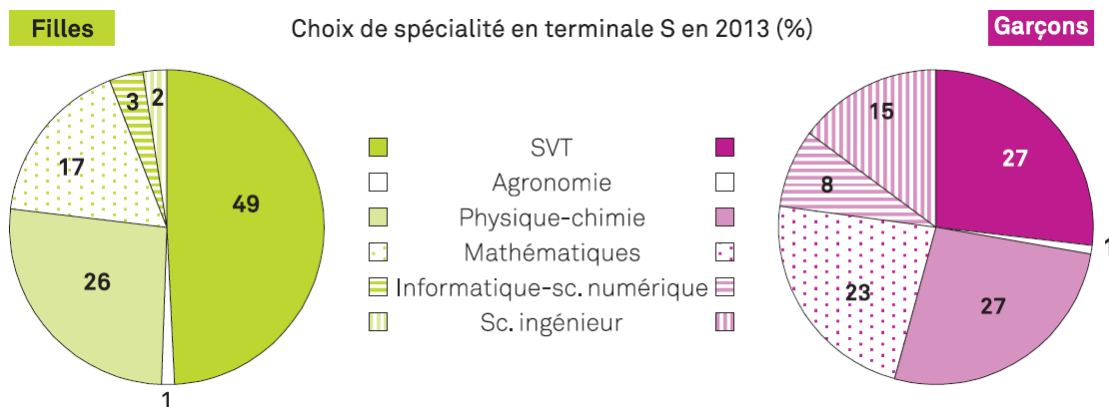


La fracture aujourd'hui plus que sciences/lettres **s'accroît à l'intérieur des sciences.**

Les filles sont en 2015 à parité avec les garçons dans la section S, et elles obtiennent plus de mentions TB ou B que les garçons, mais **leur choix de sciences** va vers les sciences de la vie et de la terre, les sciences appliquées, la médecine, etc...d'où elles éliminent peu à peu les garçons..

Pour être efficace, les campagnes en faveur des sciences pour les filles doivent donc tenir compte de cette nouvelle complexité.

Ce ne sont plus les filières, les sections qui fracturent, ce qui a été le cas auparavant, mais les options, ce qui nécessite un travail plus fin des enseignants



Source : *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur*. Ministère de l'Éducation nationale. Mars 2015.

La vraie question reste cependant : Des campagnes concernant les métiers comme en France basées exclusivement sur les filles, est-ce une bonne démarche ?

Les études menées doivent pour le moins nous amener à réfléchir :

Comme le dit un rapport d'Eurydice, (Organisme de réflexion sur les systèmes éducatifs de l'Union européenne) « *Différence entre les genres en matière de réussite scolaire* » analysant les politiques menées en France :

« *Le point faible des mesures actuelles résiderait dans le fait qu'elles se concentrent essentiellement sur les filles. Ainsi, alors que l'intérêt des filles pour la technologie suscite beaucoup d'attention, on s'intéresse moins aux garçons et à leur éventuel accès aux professions liées aux soins, à l'environnement, au droit, à la culture, à l'enseignement. [...] Les initiatives d'orientation sensibles à la dimension de genre ont tendance à cibler plus souvent les filles que les garçons.* »⁹

IV) Mener enfin des campagnes sur l'orientation en direction des garçons

Les garçons comme les filles désertent, les uns et les autres, des champs entiers concernant certains métiers : ce qui attire les uns repousse les autres et réciproquement.

Comme le dit Françoise VOUILLOT :

« *Quand on considère que la division sexuée de l'orientation et du travail fait problème, on affirme généralement que le problème se situe des filles et des femmes qui, dit-on, ne diversifient pas assez leurs choix notamment vers les filières et les métiers scientifiques et techniques industriels. C'est oublier que les garçons sont encore plus résistants à s'engager dans les filières et professions dites « féminines »* »¹⁰

⁹ Rapport Eurydice de la Commission Européenne *Différence entre les genres en matière de réussite scolaire*. Bruxelles. 2010.

¹⁰ Françoise VOUILLOT, op. cit.

On peut donc penser que les stéréotypes, les préjugés, les assignations à résidence continueront longtemps, tant qu'il n'y aura pas **de campagnes en direction des garçons** pour les inciter, par exemple, à se diriger vers les métiers de la santé, du droit, de l'architecture ou de la culture qui sont désertés aujourd'hui par les garçons.

Comme le disent les chercheuses de l'INETOP-CNAM :

*« L'écrasante présence d'une des deux classes de sexe dans une filière de formation et partant d'une profession, est généralement due à son évitement par l'autre sexe. **En se focalisant sur les "problèmes" d'orientation des filles**, on escamote l'analyse et l'interprétation des différences d'orientation entre les sexes en tant que produits des rapports sociaux de sexe et du genre-système hiérarchisé et hiérarchisant de normes de masculinité/féminité – **qui affectent tout autant l'orientation des garçons. C'est l'impact du genre sur les orientations des filles et des garçons qui devrait poser question et pas seulement le constat de la moindre présence des filles dans les filières scientifiques et techniques.** En conséquence, si la moindre attirance des filles pour les secteurs scientifiques et techniques est posée comme un problème, on doit également **questionner l'absence encore plus criante des garçons dans les secteurs du soin, de l'éducation et du social.** On doit se demander pourquoi cette facette de la division sexuée du travail et donc de l'orientation n'est, elle, quasiment jamais posée comme problème social, économique et politique. »¹¹*

Puissent-elles être entendues et que les campagnes concernant l'orientation tiennent compte de leurs remarques !

Cela fera reculer les « assignations à résidence » de métiers et de comportements des uns et des autres....

Cela s'inscrira dans une démarche d'égalité permettant à chacune et à chacun d'aller le plus loin possible de ses potentialités.

Jean-Louis AUDUC

¹¹ Françoise VOUILLOT « L'orientation des filles et des garçons sous la loi de la différence » in revue *Questions d'Orientation* n°4. Décembre 2012, pages 55-64.